

La Manne à Linge en faillite

La commune prend des parts dans une société coopérative à vocation sociale afin sauver des emplois de la Manne à Linge en faillite.

© Guy-Pierre CRESPIN

La séance du conseil communal anthinois de ce mois de «vacances» comportait pas moins de 25 points à son ordre du jour. Il a duré près de 3 heures, ce qui faisait dire à Marc Tarabella: «c'est vraiment rare que nous ayons pareille longueur, mais il faut ce qu'il faut».

Plusieurs décisions étaient à prendre qui tiennent à cœur le ministre de la Formation et actuellement conseiller anthinois. Notamment la relance d'une société de Titres-services en faillite où des emplois doivent être sauvés et une large clientèle être servie.

Prise de participations dans une SCRL à finalité sociale

«Il convient de favoriser la création d'emplois durables pour des personnes défavorisées qui pourraient y trouver un travail stable, tout en répondant aux besoins de la population de services demandés par la population», annonçait le bourgmestre f.f. Michel Evans. L'échevin Francis Hourant poursuivait: «dans cette perspective et le cadre du projet



Avec la faillite de la Manne à linge, la commune compte prendre des parts dans la société de titres-services Devenirs, installée à Tinlot.

de reprise de la société de Titres Services la Manne à Linge, en faillite, nous souhaitons prendre des participations dans la SCRL à finalité sociale, «Devenirs - Services - Condroz», dont le siège est établi à Tinlot. Il s'agit d'une structure qui dispose de l'expérience né-

cessaire et des agréments indispensables à cette activité». Le collège proposait donc de souscrire et de libérer 60 parts sociales de 50 euros chacune. Le CPAS et l'ALEM d'Anthisnes adhèreraient également à la société coopérative, l'agence locale

pour l'emploi étant appelée à jouer un rôle local actif dans une centrale de repassage à Anthisnes. Une modification budgétaire et un crédit spécifique sont définis dans ce sens.

Groupe d'Action locale et Pays des Condruses

Le GAL condrusien a reçu la promesse de subsides. Ce genre d'action s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une synergie entre communes rurales condrusiennes. Une sorte rassemblement de villages associés dans des projets d'intérêt communs. Le projet a été adopté par 10 voix de la majorité.

Le MR-IC a cru bon de s'abstenir, pensant manquer d'informations et de garanties. ■

Travaux, achats et ... Ingrid Bettancourt

Plusieurs projets de travaux ont également été adoptés. Des travaux complémentaires et améliorations au «Plan Lumière» à Hody; améliorations des performances énergétiques du bâtiment de la bibliothèque communale;

améliorations, travaux complémentaires et égouttage d'une partie de la rue Fécher etc. Quant à la rue de l'Hôtel de Ville, la majorité accepte de lui donner le nom d'Ingrid Bettancourt. L'opposition MR-IC a marqué son refus.